

MAIRIE DE CHAPONNAY  
69970 CHAPONNAY  
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

## DECISION DU MAIRE

### OBJET : VENTE DE BOIS SUR PIED – LOT DE PARCELLES SITUE A CHAPONNAY

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 alinéa 10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-023 portant délégations du conseil municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Considérant le souhait de la commune de vendre du bois sur pied au niveau des parcelles suivantes : A924, A1871, A1872, A869, A868, A870, A890, A889, A866,

Vu la proposition d'acquisition de bois sur pied par l'entreprise BOBILLON Florent (69780 SAINT PIERRE DE CHANDIEU) au prix de 1 € TTC,

### DECIDE

- Article 1 : La cession de bois sur pied au niveau des parcelles précitées, à l'entreprise BOBILLON Florent (69780 SAINT PIERRE DE CHANDIEU) pour un montant de 1 € TTC,
- Article 2 : L'émission d'un titre de recettes à l'encontre de l'entreprise BOBILLON Florent, pour le montant précité,
- Article 3 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Préfecture du Rhône, à Monsieur le Comptable public, publiée sur le site internet de la collectivité et notifiée à l'association.

CHAPONNAY, le 05-04-2024,  
Le Maire,  
Raymond DURAND

